

1628 Oktober 30., Paris

A

SCHREIBEN VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT KONRAD III.] ZURLAUBEN, "CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY [LUDWIG XIII.] ET CAPP.<sup>NE</sup> D'UNE COMPAGNIE AU REG.<sup>NT</sup> DE SES GARDES [SUISSES]", ZUG

"Vous auriez de mes lettres toutes les semaines si mons.<sup>r</sup> [Martin] L y o n e [Trésorier général des ligues Suisses et Grisons] escrivoit par tous les ord.<sup>res</sup>. Mais Jl n'escrit que lors qu'il a quelque subject pressé, vous verrez par la cyjoincte que Je luy avous laissé en allant a vendanges Et laquelle J'ay encores trouvé chez luy a mon retour comme vostre bagage est party par la voye que Walter [M ü l l e r, der Diener von Zurlauben] m'a faict prendre, J'ay payé une partye de la voyture, Et pourrez mander a m.<sup>r</sup> Navilles [=N a v i l l e t, Gastwirt à la Rose in Pontarlier] qu'il tire une lettre de change sur moy pour les 50 L quj restent Car peut estre ce temps la nous aurons receu quelque chose pour vous, S'il y a de la longueur au payement de ce frippon de [Claude Loisel, Sieur de] f l a m b e r m o n t ne vous enprennez ny a moy ny a M.<sup>r</sup> [Gardelt. Beat Thomas] S t o c k e r Car Jl y faict ce qu'il peult Estant veritablement bon homme Et affectionné a vostre service a ce que Je recognoys par ... [?]<sup>1</sup>, C'est pourquoy Je ne suis pas d'adviz de luy envoyer la lettre que luy escriviéz puis que vous dictes qu'il y a des menasses Car Jl croiroit que Je luy auroyt procuré ces mauvais offices, vous verréz par le billet cyjoinct qu'il ne tient pas a luy que Je n'aye les Roolles [=Mannschaftsrodel] et que Je ne touche les deux monstres M'ayant mandé Jl y a longtemps qu'il tascheroyt de s'en passer pour vous donner contentement Je n'ay pas l'honneur de le cognoistre et Neantmoins Je loüe sa bonté & sa franchise. Je vous remercie de voz nouvelles et vous supplie m'en faire part a vostre commodité affin que J'en mande à M.<sup>r</sup> le [Garde]Collonel [Johann Ulrich G r e d e r] & autres Capp.<sup>nes</sup> du Reg.<sup>nt</sup>, le ... Collonel me mande que la paix est faicte avec les Angloys [- ein Friede mit England kam erst am 24. April 1629 in Susa zustande -]<sup>2</sup> Et que cependant Jl y a trefue entre les armées Estant veritable que le Millord Mantaigu [=Walter M o n t a g u?] a passé par Jcy en poste pour porter les articles au Roy [dem König von England, C h a r l e s I.] ... les faire ratiffier pour la Rochelle [das von England im Kampfe gegen den die Stadt belagernden franz. König unterstützt worden war] Jl n'y a point de paix a ce que l'on dict C'est pourquoy se voyant des-

nüé de secours Il fault qu'elle vienne a son debuoyr et recognoistre son prince, l'Angloys comme Je croys a recherché cette paix pour se retirer avec honneur Voyant qu'il ne pouvoyt faire aucun service aux Rochelloys ny forcer l'armé du Roy, Vous en auréz par le premier ordinaire de plus part.<sup>res</sup> nouvelles vous baisant ...

Mes humbles recommandations ... a mess.<sup>rs</sup> voz fils [B e a t II. und H e i n r i c h I. Zurlauben]."

1) par vobis?

2) s. Brosch/Geschichte von England VII 137

Original, mit Siegel - AH 71, 319-320 - Blatt 320<sup>r</sup> leer